

Le rôle du tuteur terrain / tuteur métier

Le tuteur est un expert qui dispose de qualités professionnelles évidentes, de compétences didactiques et pédagogiques. Il a été désigné par l'inspection en fonction de ces critères et de sa capacité à analyser sa propre pratique pour la faire évoluer en fonction des besoins. Le tuteur exerce ses missions en relation avec tous les acteurs du dispositif d'accompagnement : le chef d'établissement, l'inspection, le formateur INSPé et le PFA.

Le rôle du tuteur est d'aider l'enseignant stagiaire à assumer sa transformation en un professionnel et en un adulte de référence. Le professeur stagiaire a besoin de l'éclairage et de l'impulsion de son tuteur qui, par le dialogue, sa disponibilité et les échanges réguliers, contribue à installer chez le stagiaire une posture de praticien réflexif, attentif à faire évoluer son enseignement et à diversifier son approche éducative. Le tuteur n'a pas pour mission de proposer une formation qui serait modélisante ; il doit être en capacité de se positionner dans une forme de guidance souple pour laisser au stagiaire la possibilité d'analyser, de critiquer, d'inventer et de construire sa propre professionnalité. Il est son référent au quotidien, son premier interlocuteur ; il veillera donc à signaler toute situation qui mériterait une attention particulière.

Le tuteur retire généralement de cette expérience un regard distancié sur ses propres pratiques et beaucoup considèrent cette mission comme une véritable plus-value dans leur pratique réflexive et dans leur développement professionnel.

Les dimensions du tutorat

L'accompagnement du stagiaire est individualisé. Doit être pris en compte : son âge, sa personnalité, sa formation universitaire, ses parcours personnel et professionnel, son expérience dans et hors l'Education nationale, son service hebdomadaire (9h ou 18h) mais aussi la spécificité de l'établissement d'affectation.

L'accompagnement par le tuteur comporte plusieurs phases :

- L'accueil du stagiaire en établissement en collaboration avec le chef d'établissement : présentation du fonctionnement du LP ou de la SEP et du personnel afin d'identifier le rôle de chacun (personnel et assistants de direction, CPE, AED, AVS, les référents culturel et numérique etc.) mais aussi visite des locaux.
- L'intégration dans les différentes équipes disciplinaires, pluridisciplinaires, pédagogiques et éducatives,
- La planification de l'enseignement : élaboration de séquences et séances, construction d'une progression annuelle en fonction des PFMP, réalisation de projets divers ...,
- La conduite de la classe : des visites mutuelles régulières seront planifiées¹ pour aborder des sujets tels que :
 - ✓ la gestion du temps, de la classe, des groupes, de la participation des élèves,
 - ✓ la communication écrite/orale, la gestuelle, la capacité d'écoute,
 - ✓ la mise au travail, l'évaluation des activités en cours,

¹ Des visites planifiées ou non : une visite non planifiée permet d'observer un enseignant expérimenté dans l'ordinaire de sa classe et dans la quotidienneté de ses pratiques offrant ainsi à voir un enseignement dispensé dans une plus grande souplesse. On encouragera également tous ses collègues à recevoir son/sa stagiaire de façon à ce que l'observation se fasse au-delà du disciplinaire.

- ✓ l'utilisation du tableau et des outils numériques,
- ✓ la responsabilité dans le domaine de la sécurité des élèves (anticipation des risques, recensement des absences et retard etc.).
- Les séances d'analyse et de réflexion (ou entretiens) qui permettent de revenir sur le contenu du cours et sa forme, sur les réussites et les difficultés en matière de gestion de classe par exemple,
- Des moments d'échanges².

A noter que d'autres éléments incontournables devront être abordés :

- La communication écrite et orale avec les différents collaborateurs : chef d'établissement, inspection, formateurs, collègues, familles,
- La mise à disposition des documents professionnels de référence : programmes et circulaire de rentrée, référentiel de compétences, textes officiels sur les missions et obligations des enseignants, le projet de l'établissement...

L'expertise pédagogique du tuteur terrain / tuteur métier

Chaque tuteur est un expert pédagogique dans la gestion des groupes d'élèves et de classe. Il lui appartient donc de faire bénéficier l'enseignant stagiaire de cette expertise par de fréquentes visites et par les séances d'analyse et de réflexion qui suivent. L'objectif de cette observation/réflexion est de permettre au stagiaire de considérer sa pratique comme objet d'analyse et de pouvoir la faire évoluer.

Les visites du fonctionnaire stagiaire doivent être fréquentes. Elles pourront progressivement se réduire selon l'aisance. En conséquence, la compatibilité des EDT du stagiaire et de son tuteur est une condition de l'efficacité de cet accompagnement³.

Le fonctionnaire stagiaire doit également pouvoir observer des séquences d'enseignement de son tuteur de manière régulière : il devrait pouvoir participer à telle préparation, à telle évaluation, au suivi de tel groupe, à la prise en charge de telle classe, à la mise en œuvre de telle activité selon des modalités à déterminer.

L'accompagnement pédagogique et éducatif

La tutelle ne vise pas à conformer le professeur stagiaire à un modèle mais doit lui permettre d'acquérir une autonomie réfléchie. Le tuteur aide le professeur stagiaire à aborder la complexité des situations éducatives et d'enseignement et à valoriser ses compétences professionnelles.

L'accompagnement du tuteur terrain ne doit pas porter exclusivement sur le travail de préparation de séquences/séances, il doit également permettre de constater les évolutions du stagiaire dans ses pratiques. Les conseils fondés sur l'expertise du tuteur doivent être clairs et précis et suivre la visite d'observation. Pour être utiles et recevables, ils doivent se baser en premier lieu sur l'analyse que le stagiaire fait lui-même. On veillera donc à lui laisser le temps de s'exprimer.

² On pourra également proposer des moments d'échanges hors visites, plus conviviaux qui permettront un discours moins formel mais tout aussi porteur.

³ On soulignera ici la nécessité d'emplois du temps décalés et la mise à profit des périodes de PFMP si tel n'était pas le cas.

Chaque entretien fera idéalement l'objet d'un compte-rendu bref écrit par le stagiaire et/ou le tuteur, sous la forme d'un carnet de bord, de suivi⁴ ou de portfolio. Cet outil est à séparer de la procédure de titularisation ; il permet de suivre le travail et la progression du stagiaire dans une confiance réciproque.

Le rapport final du tuteur

Le rapport doit être construit à partir d'une mémoire retraçant le travail et les progrès du stagiaire. Il appartient à chaque tuteur de trouver la procédure qui lui convient pour garder la mémoire de cette évolution, de ses propres interventions et de leurs résultats (cf. carnet de suivi) qui lui faciliteront la tâche en fin d'année pour la rédaction du rapport final.

Il ne constitue pas un jugement sur le stagiaire. Il est informatif pour le chef d'établissement et l'inspection qui prendront la responsabilité d'émettre un avis sur la validation de l'année de stage et la titularisation du fonctionnaire stagiaire. Il est donc important pour le stagiaire lui-même, autant que pour l'institution, que ces informations soient claires. Elles doivent être adossées aux compétences professionnelles qui décrivent le métier d'enseignant précisées dans le référentiel de compétences de 2013. Pour autant, nul n'attend que, au terme d'une année, la maîtrise des compétences par le fonctionnaire stagiaire soit complète. L'important étant que les fondements soient sûrs et que le comportement professionnel du stagiaire, tout au long de l'année, donne confiance en ses capacités à évoluer positivement.

⁴ Carnet annuel de suivi de stage Langues-lettres, – C. Gil et F. Moreau Louâtre IEN anglais-lettres, académie de Montpellier